



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 01/01/2006 – 09 :06

JACKY GALLOIS

Louis SCHWEITZER bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JACKY GALLOIS

Alors c'est le premier rendez-vous de 2006 avec vous, de quoi souhaiter une bonne année à tous les auditeurs.

LOUIS SCHWEITZER

Oui, très bonne année à tous et à toutes.

JACKY GALLOIS

Voilà, et on commence aujourd'hui par un sujet qui est la Fonction publique, c'est cela ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui, la Fonction publique est de loin le premier employeur de France. Et le président de la République a rappelé, récemment, que les efforts pour lutter contre les discriminations devaient se traduire dans l'emploi en entreprise, comme dans la Fonction publique. Il faut que l'Etat soit exemplaire dans les actions concrètement engagées pour améliorer l'égalité des chances. Et à ce sujet, je viens de faire quelques propositions au ministre de la Fonction publique, Monsieur Christian JACOB.

JACKY GALLOIS

Mais est-ce que vous avez eu des plaintes qui concernent la Fonction publique ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui, la HAUTE AUTORITE a été saisie de plusieurs problèmes dans la Fonction publique. Il y a des problèmes concernant la parité pour les retraites, il y a les problèmes nombreux qui concernent les limites d'âge, il y a des problèmes relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés où l'Etat est au même niveau que le secteur privé, c'est-à-dire en dessous de l'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés.

JACKY GALLOIS

Et alors qu'est-ce que vous proposez ?

LOUIS SCHWEITZER

La HAUTE AUTORITE insiste sur 3 points, l'ouverture de la Fonction publique, le concours est et doit rester la règle normale de recrutement des fonctionnaires. Il valorise les mérites, mais on peut (dans le respect de ce principe) assurer plus d'ouverture. En second lieu, l'égalité des sexes dans les fonctions d'encadrement. Enfin, l'emploi des travailleurs handicapés.

JACKY GALLOIS

Et alors dans ces 3 domaines, comment est-ce qu'on peut rendre tout cela plus effectif ?

LOUIS SCHWEITZER

Prenons les 3 domaines 1 par 1, l'accès à la Fonction publique d'abord. C'est dans l'aménagement des concours que l'on doit chercher la solution. L'ordonnance du 2 août 2005 rappelle que les limites d'âge ne peuvent se justifier que par les exigences du poste lui-même, de la

fonction à remplir. Il faut être très ferme sur ce point. Une deuxième avancée de cette ordonnance est de permettre l'accès à la Fonction publique, à des jeunes sans formation initiale suffisante. La formation en alternance, qui est alors mise en place, leur permet d'atteindre le niveau requis. La HALDE a demandé une application volontariste de ces nouvelles dispositions. D'une manière générale, les concours tendent naturellement à reproduire un modèle, il faut réfléchir à une évolution des épreuves pour ne pas fermer la preuve à tous ceux qui ont des parcours moins académiques, moins traditionnels, tout en ayant la capacité d'être d'excellents fonctionnaires. Je tiens à souligner à cet égard, les efforts faits par la police nationale qui diversifie son recrutement et se féminise. Nous suivons avec une particulière attention le projet des cadets de la République.

JACKY GALLOIS

Donc ça, c'est pour les concours, et pour ce qui est de la parité maintenant.

LOUIS SCHWEITZER

J'ai évoqué le problème des droits à retraite et pension où l'on relève des inégalités de traitement entre homme et femme. Il y a aussi (et surtout dirai-je) une forte disparité entre homme et femme pour la haute fonction publique. Les femmes n'occupent que 13 à 14 % des postes de responsabilité. Il y a des postes, par exemple préfet, directeur d'administration centrale, ambassadeur où la nomination se fait librement par le gouvernement. Même pour ces postes, les femmes ne représentent que 13 % des personnes en place, et ça ne s'améliore pas puisque la part des femmes nouvellement nommées reste à 13 %.

JACKY GALLOIS

Donc, on a vu les concours, la parité, pour ce qui est des handicapés, c'est plus facile ?

LOUIS SCHWEITZER

Non, ce n'est pas plus facile, il y a aussi une faiblesse concernant l'emploi des handicapés et des rigidités pour aménager les postes. Je vais prendre un exemple concret. Un garçon, athlète de haut niveau, qui remplit toutes les conditions pour devenir professeur d'éducation physique et sportive, il a malheureusement un léger handicap auditif, il ne peut donc pas plonger sous l'eau. Les règles actuelles empêchent qu'il puisse se présenter au concours de professeur d'éducation physique. C'est une rigidité inutile, on peut très bien imaginer que pour les cours de natation, il soit secondé par un assistant, on pourrait imaginer un accord avec ses collègues, qui prendraient en charge les cours de natation à sa place, à charge pour lui de les remplacer à concurrence dans d'autres disciplines. C'est ce que le collègue de la HAUTE AUTORITE a recommandé dans ce cas au ministre de l'Éducation. Dans ces 3 domaines, il faut améliorer le recrutement, mais aussi la formation et le déroulement de carrière. Nous avons tous des efforts à faire pour infléchir les pratiques un peu partout.

JACKY GALLOIS

Merci Louis SCHWEITZER, on rappelle l'adresse de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, c'est au 11 rue Saint-Georges, Paris 9^{ème}. FIN{